

Circulaire année 2025-2026

Voici les informations principales concernant le fonctionnement de l'école Saint Gildas de Guégon.

Merci de les prendre en note afin de passer chacun une belle année.

Toute l'équipe pédagogique vous souhaite une belle année scolaire.

L'équipe éducative

Chef d'établissement : Solenn ADAM (en décharge administrative tous les vendredis et 12 mardis dans l'année)

Les 119 élèves de la filière monolingue sont répartis en 5 classes :

-26 TPS/ PS/ MS : avec Stéphanie BURLOT assistée de Odile CHEMINEAU

-24 GS / CE1 : avec Christine LOTODE assistée de Johanne RAULT

-23 CP / CE1 : avec Anne ROBIN

-25 CE2/CM1 : avec Ghislaine COLLAIRE

-21 CM2 : avec Solenn ADAM (lundi, mardi, jeudi) et Julie GRANDIN (vendredi + 12 mardis)

Les 43 élèves de la filière bilingue sont répartis en 2 classes :

- 22 TPS/ PS/ MS/ GS/ CP : avec Marion TALARMIN assistée de Nathalie GUILLOT

- 21 CE1/ CE2/ CM1/ CM2 : avec Léa DANIEL

Enseignant ASH (qui prend des petits groupes d'élèves pour une remédiation ponctuelle) :
Salomé JOUBIOUX (en remplacement de Denis LE COINTRE)

Personnel de cantine : Sophie HAYS (assistée pour les repas de Johanne, Odile et Nathalie)

AESH (qui vient en aide à certains élèves) : Nadège RUAU

Les associations de l'école

L'école Saint Gildas est un établissement scolaire de l'Enseignement Catholique. Elle fonctionne grâce à 3 associations indispensables : l'AEP, l'APEL et l'OGEC.

L'AEP (Association d'Education Populaire) est l'association propriétaire du bâtiment du haut. Son rôle est d'assurer la propriété et la gestion des biens utilisés pour l'enseignement catholique. Elle travaille en lien étroit avec l'OGEC.

Présidente : Mme Rozenn PEDRONO

L'APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre) est une association qui regroupe l'ensemble des familles désireuses de s'investir dans la vie de l'école. Elle propose des manifestations variées (Vente de repas à emporter, spectacle de Noël, Carnaval, Kermesse ...), mais aussi une aide financière à certaines activités de l'école (voyages et sorties scolaires, équipements pédagogiques, etc.). Son rôle est également d'accueillir et d'accompagner toutes les familles.

Présidente : Mme Aïda CHAXELLE

L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) est chargé de la gestion financière et matérielle de l'école. Il tend, avec les moyens financiers qui lui sont dévolus (fonds communaux et fonds propres), à donner aux enfants, aux enseignantes et au personnel, les meilleures conditions d'accueil, d'enseignement et de travail.

Présidente : Mme Solène TREGOUET

<p>Les horaires de l'école</p>	<p>Matin : 8h45-12h (ouverture des portails à 8h30) Après-midi : 13h15-16h15 (ouverture des portails à 13h05)</p> <p>Les élèves de TPS,PS et MS rentrent et sortent par la grande porte de la salle de motricité. Les élèves de GS à CM2 rentrent et sortent par le grand portail. A midi et à 13h05, tous les élèves sont récupérés ou redéposés au grand portail.</p> <p>Les parents veilleront à respecter ces horaires, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Il est important de prendre conscience qu'un retard peut déranger toute une classe déjà au travail. Sachons leur donner de bonnes habitudes qui leur serviront plus tard.</p> <p>Pendant le temps de classe, les portails seront fermés à clé. Il faut vous présenter à l'accueil (porte rouge) et sonner à l'interphone de droite si vous avez besoin de récupérer vos enfants sur temps scolaire. L'autre sonnette ne fonctionne pas, nous ne l'entendrons pas.</p> <p>Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul l'école (à partir du CE1), il faut obligatoirement compléter une carte de sortie (autorisation écrite). Votre enfant devra obligatoirement l'avoir sur lui pour pouvoir sortir. Sans celle-ci, nous ne pourrions pas laisser l'enfant quitter seul l'école.</p> <p>Pour la sortie du midi, tout enfant encore présent à 12h10 sera conduit à la cantine. Pour la sortie à 16h15, tout enfant encore présent à 16h30 sera conduit à la garderie.</p>
<p>La circulation aux abords de l'école</p>	<p>La commune sécurise les abords de l'école, merci de sécuriser votre conduite.</p> <p>Le dépose- minute devant l'école est, comme son nom l'indique, réservé à la dépose rapide de vos enfants, et aux transports scolaires.</p> <p>Il y a 2 parkings disponibles si vous souhaitez prendre davantage de temps : le parking de la médiathèque, coté maternelle et le parking du haut coté élémentaire.</p> <p>Votre enfant peut aussi venir à vélo et le laisser dans le parking qui sera fermé à clé pendant le temps de classe.</p>
<p>La facturation scolaire</p>	<p>Les rétributions s'élèvent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 21 € par mois pour un enfant de maternelle (TPS à GS) → 23€ par mois pour un élève d'élémentaire (CP à CM2) → 10€ par mois à partir du 3ème enfant scolarisé dans l'école <p>Deux autres montants vous seront facturés au cours de l'année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en octobre : 20€ : fournitures scolaires - en novembre : 10,92 € : uniquement si vous choisissez de souscrire à la mutuelle de l'école <p>La cantine :</p> <p>Les repas de cantine sont reportés sur les factures mensuelles au prix de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → 3,85€ le repas pour les élèves de maternelle → 4,05€ le repas pour les élèves d'élémentaire <p>Les repas sont commandés à 9h00. Si votre enfant a commandé un repas le matin, il vous sera facturé même s'il ne mange finalement pas à la cantine. Pour les parents de maternelles, soyez vigilants en informant vous-même l'enseignante à l'accueil.</p> <p>Merci de choisir le prélèvement automatique qui simplifie véritablement la gestion comptable. Il aura lieu le 10 de chaque mois entre octobre et juillet. Pour les nouvelles familles, il faudra simplement transmettre un RIB et compléter un mandat de prélèvement.</p> <p>Merci d'être attentif à vos mails début octobre pour vous assurer de la réception des factures (mail de contact@noefil.fr).</p>

<p>Assurance scolaire</p>	<p>Dès son premier jour d'école, votre enfant doit être assuré en nom propre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> → la responsabilité civile → l'individuelle accidents <p>Pour cela, 2 solutions s'offrent à vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Souscrire à la Mutuelle Saint Christophe par le biais de l'école. Pour cela il vous faut remplir le formulaire joint au dossier de rentrée, mais ne pas faire de chèque. Le montant de l'assurance sera reporté sur votre note de novembre. Vous pourrez télécharger une attestation d'assurance directement sur le site de la mutuelle Saint Christophe. → Nous fournir une attestation d'assurance personnelle au nom de votre enfant et mentionnant la responsabilité civile et l'individuelle accident. Si ces 2 mentions ne sont pas présentes nous ne pourrions pas accepter votre assurance. <p>Les attestations sont à fournir pour le 25 septembre dernier délai (sauf pour les CE qui devront l'avoir fournie avant le départ en voyage). Au delà, votre enfant sera automatiquement inscrit à la Mutuelle Saint Christophe et le montant vous sera facturé sur la facture d'octobre.</p>
<p>Les absences</p>	<p>A partir de la PS, l'école est obligatoire et les absences doivent être justifiées. Toutes les absences de vos enfants sont notées dans un registre d'appel contrôlé par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale à chaque visite dans l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> □ En cas d'absence prévue de votre enfant (rendez-vous médical occasionnel, etc.), merci d'en informer l'enseignant par écrit (mot glissé dans l'agenda ou par mail) quelques jours avant. □ En cas d'absence non prévue, merci de prévenir l'enseignant par mail ou par téléphone le matin même entre 7h30 et 9h (au besoin, laisser un message sur le répondeur). Passé ce délai, l'école contactera la famille pour s'informer de l'absence de l'élève. Les parents justifieront cette absence par écrit au retour de l'élève par le biais du billet d'absence dans la pochette de liaison de votre enfant. Ce billet est obligatoire et vous sera réclamé par l'enseignant. Sans ce billet, l'absence sera considérée comme non justifiée et transmise à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale. □ En cas de modification dans votre organisation (car, cantine, garderie), et dans les habitudes de votre enfant, merci de nous prévenir par écrit le matin même afin d'éviter les oublis. □ Pour les prises en charge médicales sur temps scolaire (orthophoniste...), un document est à signer par les parents, le professionnel de santé, l'enseignante et la directrice afin de ne pas vous réclamer un billet d'absence à chaque fois. □ Si vous devez vous absenter exceptionnellement sur temps scolaire (ce qui n'est pas conseillé), merci d'écrire un courrier motivant l'absence de l'enfant que nous avons obligation de transmettre à l'Inspectrice. Nous vous rappelons que nous ne préparons pas de travail pour l'enfant et qu'il devra rattraper les cours par ses propres moyens.
<p>La garderie</p>	<p>Elle est ouverte de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h45 le soir. La garderie est municipale. Les inscriptions se font obligatoirement en mairie.</p> <p>Il vous faudra prévoir un goûter pour votre enfant.</p>

<p>Les APC</p> <p>L'aide aux devoirs</p>	<p>Ces 2 services proposés après l'école sont différents :</p> <p><u>Les APC</u> sont proposés à vos enfants par les enseignants pour une courte période (5 à 6 séances). Ce sont les enseignantes qui prennent en charge vos enfants par petits groupes. Vous devez compléter un document acceptant la prise en charge et venir récupérer votre enfant à 17h15 à l'école. Si vous ne pouvez pas, votre enfant sera conduit en garderie. Les APC ont lieu les lundis et jeudis de 16h30 à 17h15.</p> <p><u>L'aide aux devoirs</u> est un service rendu par l'association Familles Rurales à certaines familles pour aider les enfants à faire leurs devoirs. Des bénévoles se déplacent tous les soirs de 16h30 à 17h00 et de 17h00 à 17h30 pour prendre en charge les enfants en individuel. Les enfants sont inscrits pour l'année ; Si votre enfant ne peut y assister (s'il a été absent de l'école par exemple), c'est aux parents d'envoyer le message à l'association afin d'éviter à un bénévole de se déplacer pour rien. Au bout de 3 absences non prévenues, le créneau est proposé à un autre enfant.</p>
<p>La pastorale, l'éveil à la foi</p>	<p>Nous sommes une école catholique qui entend faire découvrir aux enfants qui lui sont confiés, par la liberté de choix des parents, les valeurs évangéliques que sont le respect de l'autre, l'amour de son prochain, l'esprit de partage, la solidarité. Nous souhaitons ouvrir les élèves à toutes les religions, à la tolérance et à l'acceptation des différences.</p> <p>En maternelle, les enseignants éveillent les petits à la foi par des moyens variés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des temps liturgiques/ fêtes religieuses : Noël, Pâques, ... - les événements de la vie liturgique : baptême, mariage, ... - le quotidien : respect, tolérance, vivre ensemble, ... <p>Dans les classes élémentaires, la catéchèse est assurée 1h par semaine, le vendredi de 15h15 à 16h15. Cette catéchèse de classe ne dispense pas de la catéchèse familiale (pour la préparation aux sacrements) qui doit se faire en relation avec la paroisse qui propose des réunions. Pensez à vous renseigner sur les dates de ces réunions. La première inscription se fait auprès de la paroisse quand l'enfant entre en CE1. Contacts : Presbytère de GUEGON (Père Elpidio) : 02-97-22-30-27 Animatrice Pastorale sur la paroisse de Ploërmel : Christine JOSSE 06 84 62 18 57</p> <p>Tout au long de l'année, des célébrations ou des temps forts sont proposés aux élèves.</p>
<p>Vigilances sur les règles de vie en collectivité</p>	<p><u>Vêtements</u> : Pour que tout le monde se sente dans une ambiance de travail, merci d'avoir une tenue correcte, décente, propre et adaptée (Sont interdits les tongs, les débardeurs à fines bretelles ou laissant apparaître le nombril et les dos nus). Veuillez noter le nom de votre enfant sur ses vêtements afin que ceux-ci ne restent pas à l'école, souvent non réclamés.</p> <p><u>Perte ou vol</u> : Nous vous invitons à faire attention aux bijoux et aux objets de valeur que portent les enfants (en particulier les boucles d'oreilles des petites filles) car beaucoup sont abîmés ou perdus. L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de dégradation, il serait donc préférable de les laisser en lieu sûr.</p> <p><u>Parasites</u> : Aucune école n'est à l'abri des poux. C'est pourquoi les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.</p>

	<p><u>Comportement</u> : Le comportement des élèves et leur langage seront corrects à l'égard de tout le personnel de l'établissement (à l'école, à la cantine, à la garderie, à la bibliothèque) ainsi que de leurs camarades. L'impolitesse, la grossièreté, l'insolence, l'intolérance, la violence et tout autre manque de respect à l'égard d'autrui ne seront acceptés et seront sanctionnés.</p>
<p>Règlement de l'école</p>	<p>Il est important de fixer des règles aux élèves, pour leur offrir un cadre sécurisant dans lequel ils peuvent grandir et s'épanouir.</p> <p>Il est également essentiel que chaque personne de l'équipe (enseignants, AESH, aide maternelles, personnels de cantine, intervenants extérieurs ...) soit reconnue dans sa mission et respectée par les élèves et les familles. Cela paraît évident, mais il me semble bon de le rappeler. C'est une chance pour les élèves d'être encadrés par une équipe bienveillante, investie et soudée, en laquelle j'ai pleinement confiance.</p> <p>Voici les différents règlements suivis à l'école, pour que le climat scolaire soit serein et agréable pour tous :</p> <p><u>Règlement de classe</u> : Chaque enseignant gère son groupe-classe au quotidien et utilise son propre système de sanction, en fonction de l'âge. Il vous sera expliqué lors des réunions de classes.</p> <p><u>Règlement de cantine</u> : Quand l'élève sort de ce cadre ou quand il est sanctionné sur les temps de cantine, il peut recevoir un billet d'avertissement.</p> <p><u>Règlement de l'école</u> : Quand un élève est sanctionné par un adulte de l'équipe, il prend un temps avec lui pour comprendre la situation et lui expliquer clairement les raisons de cet entretien.</p> <p>L'élève est donc prévenu oralement une première fois.</p> <p>Au bout de la 2ème fois, nous utiliserons des billets d'avertissements, répertoriés suivant différentes catégories (grossièreté, violence...). Ces billets vous seront transmis et vous devrez les signer pour nous confirmer que vous êtes informés de la situation (en aucun cas, votre signature ne vaut pour acceptation ou non de la sanction, ceci relève de l'équipe enseignante.)</p> <p>Merci de prendre le temps d'en discuter avec vos enfants et de leur montrer que nous sommes partenaires dans cette belle mission d'éducation</p>
<p>Les médiateurs et les délégués de classe</p>	<p>Les médiateurs : En lien avec notre travail sur le climat scolaire, des élèves du CP au CM2 sont désignés médiateurs lors des temps de récréation. Tous les élèves participent à ce temps car il fait intégralement partie des apprentissages sociaux.</p> <p>Durant ce temps, les médiateurs (reconnaissables à leur gilet jaune) sont chargés de faire du lien entre des élèves en conflit et de chercher une solution avec eux, sans recours à l'adulte.</p> <p>L'adulte ne vient qu'en 2ème intention si le médiateur ne parvient pas à régler un différent. Ce sont également les médiateurs qui sont chargés d'accompagner les élèves pour se faire soigner en cas de petites chutes.</p> <p>Les délégués : ils sont élus dans chaque classe de la GS au CM2. Ils sont chargés de faire remonter les demandes des classes vers les enseignants mais également de transmettre les décisions prises à leur retour en classe.</p> <p>Ils se réunissent régulièrement avec un enseignant référent (Anne) chargé de mener les échanges et de les retranscrire. Ce sont eux notamment qui sont chargés de définir les améliorations apportées aux temps de récréation.</p>

<p>Les réunions de classe</p>	<p>Chaque enseignant vous invite à une réunion de classe pour faire connaissance et pour vous expliquer le fonctionnement et les outils utilisés. Il est très important d'y assister pour faire le lien entre l'école et la famille. Elles auront toutes lieu à 18h00 et les enfants n'y sont pas conviés. Si vous ne pouvez pas faire autrement, merci de prévenir l'enseignant.</p> <p>Classe de Stéphanie (TPS/PS/ MS) : Mardi 23 septembre Classe de Marion(PS/MS/GS/ CP bil) : Mardi 9 septembre Classe de Christine (GS/ CE1) : Mardi 16 septembre (18h pour les GS - 18h30 pour les CE1) Classe de Anne (CP/ CE1): Mardi 16 septembre (18h pour les CP - 18h30 pour les CE1) Classe de Ghislaine (CE2 / CM1): Mardi 9 septembre Classe de Léa (CE / CM bil) : Jeudi 18 septembre Classe de Solenn et Julie (CM2) : Vendredi 12 septembre</p>
<p>Calendrier scolaire</p>	<p>Rentrée scolaire des élèves : le lundi 1er septembre 2025 Vacances de la Toussaint : Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025 Vacances de Noël : Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 Vacances d'hiver : Du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026 Vacances de printemps : Du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026 Pont de l'Ascension : Du mercredi 13 mai 2026 au lundi 18 mai 2026 Vacances d'été : Du samedi 4 juillet 2026 à la rentrée scolaire 2026</p>
<p>Autres temps forts déjà connus</p>	<p>Du 17 au 19 septembre : classe d'art des CE1/CE2 à Plogastel / St Germain Vendredi 5 décembre : journée pédagogique des enseignants- journée libérée pour les élèves Vendredi 19 décembre : concert de Noël des élèves à 18h Du 18 au 24 janvier : classe de neige des CM1/CM2 à Samoëns Vendredi 27 mars : Portes Ouvertes de l'école Vendredi 10 avril : repas solidaire et carnaval Samedi 13 juin : kermesse</p>
<p>Activités nautiques</p>	<p>Kayak CM2 : les séances de kayak auront lieu le mardi matin du 9 septembre au 7 octobre (5 séances) au Lac au Duc à Ploërmel. Nous aurons besoin d'un parent à chaque séance. Piscine CE1/CE2 : La piscine de Réguiñy étant fermée pour travaux, les élèves iront cette année à la piscine de Ploërmel, accompagnés de Stéphanie et Ghislaine. Les séances auront lieu le vendredi après midi entre le 21 novembre et le 23 janvier. Comme chaque année, vous serez sollicités pour accompagner ces séances.</p>
<p>Contacts</p>	<p>Chaque classe bénéficie d'une adresse de classe pour vous faire passer les messages de l'école. Merci de vous assurer en début d'année que vous recevez bien les messages et qu'ils ne vont pas dans vos spams. En cas de besoin, merci de privilégier ces adresses mails pour communiquer avec les enseignantes.</p> <p>Direction : eco56.stgi.quegon@e-c.bzh Stéphanie : stephaniestgildas@gmail.com Marion : marion.talarmin@ac-rennes.fr Christine : christi.lotode@orange.fr Anne : annerobincontinuitepeda@gmail.com Ghislaine : ghislaine.collaire@gmail.com Léa : klasleadaniel@gmail.com Solenn et Julie : classe.cm.quegon@gmail.com</p>

CALENDRIER DE L ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

(à conserver pour mémoire)

Septembre 2025

Lundi 1 ^{er}	rentrée des élèves - café d'accueil offert par l'APEL
Samedi 6	Collecte de journaux (garage du Clos Perret)
Lundi 8	Pèlerinage de ND du Roncier pour les CE2 et CM volontaires (pique nique)
mardi 9	séance 1/5 kayak CM2 - réunion de classe Marion et Ghislaine
mardi 16	réunion de classe Anne et Christine - séance 2/5 kayak CM2
vendredi 12	matinée « tous ensemble » - réunion de classe Solenn
du 17 au 19	voyage des CE1/CE2 à Plogastel Saint Germain
jeudi 18	réunion de classe Léa
lundi 22	Journée à Monteneuf pour la classe de Ghislaine (pique nique) - réunion classe Stéphanie
mardi 23	séance 3/5 kayak CM2
mardi 30	séance 4/5 kayak CM2

Octobre 2025

Vendredi 3	Journée à Monteneuf pour la classe de Christine (pique nique)
Samedi 4	Collecte des journaux (Garage du Clos Perret)
Mardi 7	séance 5/5 kayak CM2
vendredi 10	spectacle des élèves bilingues devant les Aînés de Guégon
samedi 11	rougail organisé par l'APEL
mardi 17	cross solidaire des écoles du réseau à Josselin - Vacances après la classe

Novembre 2025

Lundi 3	Reprise
Vendredi 7	Photos individuelles et fratrines
Samedi 8	Collecte des journaux (garage du Clos Perret)
mardi 11	Armistice 1918 - pas de classe
vendredi 21	séance 1/7 piscine CE
vendredi 28	Séance 2/7 piscine CE

Décembre 2025

Vendredi 5	Journée pédagogique des enseignants - libéré pour les élèves
Samedi 6	Collecte des journaux (Garage du Clos Perret)
vendredi 12	séance 3/7 piscine CE
vendredi 19	séance 4/7 piscine CE - gouter de noel - concert de Noël à 18h 30

Janvier 2026

Samedi 3	Collecte des journaux
Lundi 5	reprise de l'école
jeudi 8	Célébration d'Epiphanie à l'église → ouverte aux familles (9h30)
vendredi 9	séance 5/7 piscine CE
vendredi 16	séance 6/7 piscine CE
du 18 au 24	voyage scolaire des CM dans les Alpes
Vendredi 23	séance 7/7 piscine CE

Février 2026

Samedi 7	Collecte des journaux
vendredi 13	Vacances d'hiver après la classe

Mars 2026

Lundi 2	reprise de l'école
samedi 7	collecte de journaux (garage du clos perret)
mardi 24	rassemblement des élèves bilingues à Arradon (pique nique)
jeudi 26	journée à Monteneuf pour la classe de Marion (pique nique)
vendredi 27	Matinées Boucles Guégonnaises - Portes Ouvertes de l'école

Avril 2026

vendredi 3	Photos de classe
samedi 4	collecte des journaux (garage du clos perret)
lundi 6	Lundi de Pâques - pas de classe
vendredi 10	Matinée « Tous ensemble » - Bol de riz - carnaval - Vacances après la classe
lundi 27	reprise de la classe

Mai 2026

Vendredi 1 ^{er}	Fête du travail - pas de classe
samedi 2	collecte des journaux (garage du clos Perret)
vendredi 8	Armistice 1945 - pas de classe
mardi 12	journée sportive des CM à Josselin (pique nique)
du 14 au 17	pont de l'Ascension - pas de classe
lundi 25	Lundi de Pentecôte - pas de classe

Juin 2026

Samedi 6	Collecte des journaux (garage du clos Perret)
samedi 13	kermesse et repas de l'école
vendredi 26	matinée sportive des cycles 1 à Guégon (pique nique)
mardi 30	journée sportive des cycle 2 à Guégon (pique nique)

Juillet 2026

Vendredi 3	Vacances d'été
Samedi 4	collecte des journaux (garage du clos Perret)

Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées, d'autres événements seront ajoutés. Vous serez tenus informés de ces modifications dans les circulaires.

Belle année scolaire à tous